



COIN DE TERRE - INFO

Bulletin de l'Association Genevoise du Coin de Terre
62 rue du Village - 1214 Vernier -

N° 23, juin 2000
Tél. 782 02 92 - Fax 782 04 13

EDITORIAL

Georges-Henri JAUSLIN (1927 - 2000)

Georges-Henri a dirigé l'AGCT de 1974 à 1992.

Il serait instructif de compter les heures qu'il a passées au Coin de terre : des milliers et des milliers. Mais les chiffres sont froids, ils ne disent pas le souci, les préoccupations, les angoisses même que ne manque pas de susciter la direction d'une institution telle que la nôtre. Je vous laisse à penser ce que tout cela représente en déplacements, rendez-vous, comités, commissions, discussions ; et des dossiers, et encore des dossiers à préparer, à lire, à maîtriser, à présenter.

Comment a-t-il fait ? Se poser cette question amène à découvrir, ou à redécouvrir les ressources de Georges-Henri. Il a d'abord un sens très poussé de l'organisation, puis une capacité de travail extraordinaire, s'y ajoute une aptitude rédactionnelle remarquable, et le tout est couronné par un charisme de la parole que beaucoup ont dû lui envier.

Pourquoi l'a-t-il fait ? A ceci, il convient de dire qu'un homme est un tout. Il ne saurait donc être réduit à une composante famille, à une autre Coop, à une troisième Coin de terre, et enfin à une quatrième : magistrat de la Commune de Versoix. Quelque chose, nécessairement, relie ces quatre composantes.

Sur le faire-part annonçant le départ de Georges-Henri, nous lisons : c'est n'être bon à rien que n'être bon qu'à soi. D'autre part, dans une lettre du 31 octobre 1990, Georges-Henri écrit à un ami : « Ma vie a été marquée, alors que j'étais enfant, par la grande crise économique ; c'est de cette époque que date ma volonté de servir la communauté, mais aussi la volonté de diriger, d'influencer le cours des choses dans la mesure de mes modestes moyens. »

D'autre part, il me semble, que lui convient tout particulièrement ce que dit Michel Rocard à l'attention d'un camarade respectable et respecté : « Il portait le beau nom de socialiste. » Je pense aussi que l'idéal dont s'est réclamé Georges-Henri est au mieux résumé et synthétisé par Jules Humbert-Droz dans l'introduction à ses Mémoires : « Je crois être resté fidèle à la philosophie de l'effort pour l'amélioration de l'homme et de la société, fidèle au socialisme, à la liberté et à la paix, inséparables, dans ma pensée d'un monde meilleur. » L'attente d'un monde meilleur est le plus formidable levier qui ait été offert à l'espérance des hommes, leur plus beau rêve aussi.

Pendant les dix-huit années qu'il a données au Coin de terre, Georges-Henri a considérablement augmenté le patrimoine de notre Association. Il relève de l'évidence que Georges-Henri n'était pas seul pour ces diverses réalisations, de nombreux collaborateurs du Coin de terre lui ont prêté main forte ; il n'en reste pas moins que par sa loyauté, ses capacités et sa détermination, il a su faire en sorte que ces projets fussent menés à terme.

« Les républiques sont ingrates » disait-il après avoir quitté le Coin de terre, à fin 1992. Aujourd'hui, ingrats nous ne sommes pas, parce que le Coin de terre sait, se souvient et se souviendra de tout ce que Georges-Henri Jauslin lui a donné.

Puissent son dévouement, son courage, son exemple d'engagement nous être compagnons sur le chemin qui mène vers l'avenir du Coin de terre.

Extrait de l'hommage rendu à
Monsieur Georges-Henri JAUSLIN
par Georges NYDEGGER, Président de l'AGCT
lors de la cérémonie d'adieu le 12 janvier 2000
au Temple de Versoix.

“ Que fais-tu ? ”

“Que fais-tu ?” Telle fut la question qu'un voyageur du Moyen Age posa à trois artisans en train de façonner une pierre à l'aide d'un burin et un marteau. “Je taille une pierre” lui répondit le premier. “Je fais un mur” lui dit le second. “Je construis une cathédrale” annonça le dernier. Ainsi l'être humain peut avoir plusieurs interprétations pour une activité!

Avec le recul des siècles, nous pouvons nous demander ce que ce témoin des bâtisseurs penserait des méthodes actuelles de construction. Ne serait-il pas fasciné par le coulage du béton ou la manière de scanner un plan? Encore une richesse humaine : la capacité d'innover et de faire évoluer son œuvre.

“Que fais-tu ?” Question peut-être posée par un ami au sujet de votre relation avec l'Association Genevoise du Coin de Terre. “Que fais-tu pour ou au sein de cette association?” “J'ai acheté une maison selon mes moyens”, “J'y cultive mon jardin”, “J'y rencontre des gens sympathiques” ou “Je participe à son évolution”, quelle fut votre réponse ?

Comme les ouvriers, les apprentis, les compagnons et les bâtisseurs, nous avons tous notre propre vision du chantier. Chacun a sa place dans cette construction, il suffit d'y accomplir sa part de travail. Chacun soigne son jardin, ses plantes, entretient sa maison tout en respectant la créativité individuelle et les objectifs communs. Cette satisfaction passe parfois les haies, lorsqu'il est question de donner un coup de main ou un conseil au voisin, voire simplement en partageant quelques minutes d'amitié.

Tel notre voyageur, nous serions surpris en faisant l'inventaire de toutes les modifications réalisées au fil des ans dans les groupements : amélioration des terrains, des méthodes et des outils, transformation d'un système de chauffage, ravalement des façades. Certaines transformations furent bénéfiques, d'autres moins probantes ou décevantes. Nous avons aussi en mémoire les regrets pour tous les changements que nous n'avons pas osé entreprendre et qui aujourd'hui nous semblent être des occasions perdues.

“Que fais-tu ?” “Je décide le changement” ou “Je change de décision”. L'inconvénient du changement réside dans le fait qu'il faille décider aujourd'hui pour demain! Comme nul ne peut nous dire de quoi demain sera fait, nous préférons nous ancrer dans le passé et protéger nos bonnes vieilles traditions. C'est une évidence, nous n'aimons pas modifier nos habitudes. “Seuls les bébés aiment être changés !” Combien de personnes font leurs courses à heure fixe dans les mêmes magasins et si possible auprès de la même caissière ? Qui change de coiffeur chaque année ? Qui essaie sans appréhension une nouvelle recette pour donner un goût différent à la purée ? Et pourtant nous aimons changer de vêtements, varier nos lectures, modifier nos plantations ou simplement être à la mode.

Ces réactions valables pour nos comportements extérieurs s'appliquent aussi à nos idées ou à nos principes. Ces changements, très personnels, sont difficiles car nous ignorons leur résultat ou l'influence qu'ils auront sur notre entourage.

Il en est ainsi de l'AGCT, qui se trouve à un de ces tournants. Un changement important est en train de s'opérer. Plusieurs personnes se sont engagées ou vont s'engager pour que l'idée, les principes de base et le concept de l'Association perdurent. Afin d'atteindre ces buts, les méthodes de gestion et les statuts doivent être modifiés pour répondre aux exigences de demain. C'est en cela que nous devons abandonner certaines habitudes, écarter d'anciens principes et en accepter d'autres. Tout changement doit se faire en douceur, dans le consensus et non dans la discorde. On peut attendre ou discréditer ces remaniements dans son coin au risque d'être déçu. On peut aussi suggérer, préparer, se renseigner, participer à l'évolution et ainsi comprendre les raisons des modifications. Ceci reste votre choix.

“Que feras-tu ?” L'inconnu fait peur. Alors profitez des séances que la commission Ponte Uno organisera pour nous en septembre. Apportez-y votre pierre pour la façonner, posez les questions qui vous tracassent, donnez votre avis et venez écouter vos voisins, pour préparer ce changement. Nous construisons un pont.

Vernier le 28 mai 2000

Jacques Sermet

FONDS DE ZOFINGUE

Origine

Extraits des statuts

Le Fonds de Zofingue a été constitué en 1938 avec le produit de la Kermesse des 5 et 6 mars 1938, versé par la société d'étudiants de Zofingue à l'AGCT.

But

Le but de ce Fonds est de permettre à l'AGCT d'accorder momentanément des facilités financières à un membre qui se trouve dans l'impossibilité de faire face à ses engagements, par exemple en lui accordant un prêt sans intérêt pour une durée limitée à deux ans, éventuellement renouvelable.

Gestion des fonds

Le Fonds de Zofingue est la propriété de l'AGCT. Il est géré par une commission composée du Président de l'AGCT, de trois autres membres du Comité Central, dont un membre pris en dehors des membres actifs nommés par le Comité Central pour une durée de trois ans + un délégué nommé par la section genevoise de la Société de Zofingue.

Attribution de la commission

1. Gérer le capital du Fonds de Zofingue (pratiquement c'est l'AGCT qui gère le capital).
2. Examiner et statuer sur les demandes reçues (montant accordé, date de fin de prêt, modalité du prêt et du remboursement).
3. Communiquer au Comité Central les décisions prises.

Alimentation du Fonds

Ce Fonds est alimenté chaque année par les cotisations des membres propriétaires (Fr. 12.—par année jusqu'à 65 ans), les intérêts du capital (au taux de 1,75 % en 1999), les dons et legs que l'AGCT pourrait recevoir pour le Fonds.

NIOC a relevé la pensée suivante :

Ce n'est pas l'amour qu'il fallait peindre aveugle, c'est l'amour-propre.

La rédaction

LE COIN DES INFORMATIONS

ACHATS IMMOBILIERS PAR L'AGCT

Groupement de L'Avenir

- Propriété de Mme Hélène GIGER, Ch. du Moulanaïs 10 à Vandoeuvres.

Groupement de La Forêt

- Propriété de l'Hoirie REY, Rte de Meyrin 22 à Genève.

Groupement Le Mervelet

- Propriété des Consorts ZUBER, Rue Charles-Georg 10 à Genève.
- Propriété de M. Maurice DUTOIT, Av. du Bouchet 11 à Genève.

Groupement de Vernier-Village

- Appartement de M. Markus FISCHER, Rte de Peney 43 à Vernier.

VENTES IMMOBILIERES PAR L'AGCT

Groupement de L'Avenir

- Propriété à M. Laurent GIGER et Mme Alexandra ZWIMPFER, Ch. du Moulanaïs 10 à Vandoeuvres.

Groupement Aïre-France

- Propriété à M. Jean-Pierre CHERVAZ, Ch. Nant-Cayla 10 à Genève.

Groupement La Forêt

- Propriété à M. Jean-Daniel BARCELLINI, Rte de Meyrin 20 à Genève (en cours).

Groupement Le Mervelet

- Propriété à M. Claude GERBER, Ch. Charles-Georg 10 à Genève.
- Propriété à M. Alain SOTTAS, Av. du Bouchet 11 à Genève (en cours).

Groupement de Bellevue

- Propriété à M. Pascal VIENNE, Av. De-Senarclens 10 à Bellevue.

Groupement de Genthod

- Propriété à M. Jean-Manuel GROB, Ch. de la Pièce 29 à Genthod.

Groupement de Vernier-Village

- Appartement à M. Markus FISCHER, Rue du Village 60 à Vernier.
- Appartement à M. Christian ARROYO, Rue du Village 62A à Vernier.
- Appartement à Mlle Céline POIRE, Rue du Village 60bis à Vernier.
- Appartement à Mlle Laurence CICCIO, Rte de Peney 43 à Vernier.
- Appartement à M. Christian HASSLER, Rte de Peney 43 à Vernier.